

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance extraordinaire du conseil tenue ce **sixième jour d'octobre 2014 à 19 h 00**
à laquelle prennent part :

Monsieur Claude Ménard
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juaire, directeur général et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

Cette séance spéciale est tenue conformément à l'article 325 de la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil municipal étant présents et tous ayant renoncé par écrit à l'avis de convocation.

14-10-299

Approbation de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'approuver l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

14-10-300

Vente de terrain résidentiel – 25 rue Liberge

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Philippe Poirier et Isabelle Forgues ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 5 030 462 (25 rue Liberge) du cadastre du Québec pour le prix de 20 303.71 \$, avant les taxes applicables;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

14-10-301

Renouvellement de l'entente avec le Club de hockey junior AAA Le Titan de Princeville pour l'utilisation du Centre sportif et de visibilité publicitaire

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Princeville l'entente d'utilisation du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière par l'équipe de hockey junior AAA Le Titan de Princeville ainsi que pour l'achat de visibilité publicitaire, le tout tel que présenté sur le projet d'entente déposé par le greffier.

ADOPTÉE

14-10-302

Pluritec-Roche – Ratification de services supplémentaires

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville ratifie l'offre de services supplémentaires de 16 900.00\$ (taxes en sus) pour l'agrandissement et l'ajout d'espaces à bureau dans l'Édifice Paul-de-la-Sablonnière, le tout étant financé pour partie à même le règlement d'emprunt 2012-223 et l'excédant étant financé à même le fond des activités financières;

ADOPTÉE

14-10-303

Hypothèque – développement du golf

CONSIDÉRANT l'entente du 25 octobre 2013 avec le promoteur 9074-5126 Québec inc.;

CONSIDÉRANT l'addenda à l'entente du 25 octobre 2013 signée le 31 octobre 2013 avec le promoteur 9074-5126 Québec inc.;

CONSIDÉRANT le projet de contrat hypothécaire présenté par la notaire Julie Bergeron;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu :

QU'INTERVIENNE un contrat hypothécaire entre le promoteur 9074-5126 Québec inc. et la Ville en garantie d'exécution des obligations du promoteur 9074-5126 Québec inc. consignées à l'entente amendée du 31 octobre 2013;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

14-10-304

Levée de la séance extraordinaire

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire